



Passage d'un cdd à un cdi dans une autre boîte

Par **Rorette43**, le **02/08/2009** à **12:12**

Bonjour, je suis actuellement en cdd en comptabilité dans une entreprise jusqu'à la fin du mois (31 Août 2009). cela fait le 3ème cdd que je vais boucler (2cdd pour remplacement et le dernier pour accroissement d'activité). Ne voyant aucune offre de cdi venir j'ai cherché ailleurs. et j'ai trouvé un cdi dans une autre boîte; toujours en compta à partir du 1er septembre donc je ne vais pas rompre mon cdd. mais si là où je suis actuellement on me propose un cdi je sais pas si j'aurais le droit à la prime de précarité. Puisque j'aurais refusé leur cdi. rnMerci de m'aider

Par **ptitchameau**, le **02/08/2009** à **13:32**

Effectivement le fait de refuser une proposition de CDI pour un poste similaire au CDD que vous occupiez actuellement leur permet de ne pas vous octroyer la prime de precarité. rn rnAprès c'est un choix qu'ils ont, peut être qu'ils ne le "savent pas" ou n'y penseront pas. rn rnCdt

Par **Rorette43**, le **02/08/2009** à **13:40**

mais si je les informe que j'ai trouvé un cdi ailleurs en leur montrant la preuve (c'est à dire le cdi daté du 30 juillet que je vais signer); peuvent ils tricher en me proposant eux aussi un cdi daté d'avant le 30 juillet????? rn rn et donc dans ce cas là puis-je toucher ma prime de précarité puisque j'irais quand même jusqu'au bout de mon cdd? rn rnMerci de votre réponse